

Bertry info

www.bertry.fr



Travaux rue Jean Bracq



T.A.P.



RECENSEMENT
de la population 2016

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



Recensement



**MONOXYDE
DE CARBONE**

Monoxyde de carbone



Cérémonie des vœux
Samedi 2 janvier
à 18h à la salle des fêtes

Bonne année 2016

Au seuil de cette nouvelle année, l'Equipe Municipale se joint à moi pour vous adresser, à chacune et chacun d'entre vous, nos meilleurs voeux de bonheur et de santé. Que 2016 vous apporte joie, réussite, ambition et sérénité. En cette période de voeux, mes pensées les plus émues vont aux proches de celles et ceux que nous connaissons, à ces Bertrésiens qui nous ont quittés, à tous ces jeunes, à tous ces héros (force de l'ordre, pompiers, personnels soignants, simples citoyens) qui sont entrés dans nos vies le 13 novembre!

Notre pays a été placé, depuis, en état d'urgence, nos valeurs ont été mises à mal par la folie, la tyrannie d'une minorité dont le seul but est d'anéantir ce que nous avons de plus cher : la liberté, la démocratie. Il nous faut désormais vivre avec cette nouvelle forme de guerre du 21ème siècle en relevant la tête avec fierté, détermination, tolérance mais néanmoins vigilance.

Dans un autre domaine, la baisse des dotations de l'état a réduit nos marges de manoeuvre. De nouvelles obligations financières liées à l'aménagement des temps scolaires sur lesquels nous avons beaucoup investi et celles liées à la mise en place de nouvelles contraintes augmentent considérablement nos charges de fonctionnement.

L'incertitude liée à la réforme territoriale est également source d'inquiétude et incite à la prudence. L'année 2016 sera marquée par une lecture et une analyse précise de la loi NOTRE qui fixe des obligations en matière de transfert de compétences dans des délais plus ou moins rapprochés. C'est ainsi qu'il faut nous attendre, dans le cadre de celle-ci à perdre notre régie communale des eaux qui «passerait» dans les compétences intercommunales en 2020. Dans le même temps, on nous annonce la construction d'une nouvelle station d'épuration à Le Cateau avec une participation importante de la commune. Heureusement la commune de Bertry a une gestion financière saine. Les projets sont là mais il faudra un peu plus de temps avant de les concrétiser entièrement. Ainsi la rénovation des rues du quartier de l'église a été néanmoins lancée dans le courant de l'année. Les travaux sur le réseau d'assainissement et de voirie devraient se terminer dans le premier trimestre de 2016 par la rénovation de la rue de l'Egalité...

Côté éclairage public, une réflexion concernant l'extinction nocturne pendant quelques heures devrait être engagée par la communauté de communes. Elle permettrait à la fois de réduire la facture d'électricité, d'économiser le matériel et de réduire la «pollution lumineuse». Rien n'est décidé et certains aménagements horaires restent possibles notamment le week-end.

Les travaux de la maison médicale démarreront dans cette nouvelle année, d'autres projets sont en gestation, mais... chaque chose en son temps! Priorité à la préparation du budget 2016! Mais priorité avant tout au quotidien, à la qualité des services publics, et au «bien vivre ensemble» à Bertry. Des sujets qui seront présentés lors de la traditionnelle cérémonie des voeux à laquelle vous êtes tous conviés le samedi 2 janvier à 18 heures à la salle des fêtes.

Merci aux acteurs économiques, aux élus qui m'entourent, aux agents communaux, à l'équipe éducative, aux associations et à leurs bénévoles, aux professionnels de santé et de services à la personne, à la gendarmerie et pour terminer à nos commerçants et artisans qui, malgré une conjoncture difficile, font tout pour renouveler le succès de la «quinzaine commerciale».

Merci à vous toutes et tous, Bertrésiennes et Bertrésiens qui soutenez ces acteurs tout au long de l'année. Ce sont votre présence, toutes vos actions et votre motivation qui font que BERTRY reste une commune animée et attractive.

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE ET RENDEZ-VOUS LE 2 JANVIER 2016 POUR LA CEREMONIE DES VOEUX.



***Monsieur Jacques Olivier, Maire,
et l'ensemble des membres du
Conseil Municipal
vous présentent leurs meilleurs voeux pour
cette année nouvelle.***

*Ils vous prient d'honorer de votre présence
la traditionnelle cérémonie de présentation des
Voeux du Maire qui se déroulera*

***Le samedi 2 janvier 2016 à 18 heures
à la salle des fêtes.***

Mairie :

tel : 03 27 75 18 02

fax : 03 27 75 14 11

mail : mairiedebertry@orange.fr

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et

de 14h00 à 17h00

Le samedi de 9h00 à 12h00.

SAMU : 15

Sapeurs pompiers : 18

Gendarmerie : 17 ou 03 27 85 71 05

(Clary ou Busigny)

Pharmacie de garde :

www.servigardes.fr

Communauté de communes du

Caudrésis et du Catésis :

tel : 03 27 75 84 79

site : www.caudresis-catesis.fr

Le site internet de la commune et sa newsletter :

Des articles présentant la «vie» du village paraissent régulièrement sur le site de la commune. ils sont généralement présentés quelques jours sur la page d'accueil avec parfois un lien vers des photos ou un reportage plus long. Les annonces des manifestations sont également mises en ligne.

Abonnez vous à «la lettre d'information» simplement en cliquant sur « inscrivez vous dès à présent» et remplissez les cases NOM, PRENOM et ADRESSE MAIL et vous recevrez toutes les nouvelles de la commune.



www.bertry.fr



Des news des TAP

Pour la deuxième année, les temps d'activités péri-scolaires ont repris en septembre. De nouveaux enfants sont venus nous rejoindre et découvrir «l'univers du mardi après-midi». Nous accueillons en moyenne 72 enfants en primaire et 40 en maternelle.

Comme l'année dernière, de nombreuses activités sont proposées, sportives (foot, zumba, tir à l'arc...), culturelles (atelier théâtre, musique, du jardin aux livres...), ludiques (cuisine, activités manuelles, jeux de piste...), citoyennes (nettoyons la nature, téléthon...).

Le 29 septembre, les enfants ont participé à l'action «nettoyons la nature», par groupe de 12 encadrés par deux ou trois adultes, ils ont parcouru les rues de notre commune.

Le 13 octobre, une grande surprise attendait les grands et les petits. Ils ont bénéficié d'une représentation privée du cirque qui avait installé son chapiteau sur la place de la gare. Quel magnifique après-midi, les enfants avaient les yeux qui brillaient et sont repartis avec plein de jolis souvenirs dans leur tête «merci Mr le Maire».

Nous avons voulu également, comme l'année passée, impliquer les enfants dans la vie de notre commune et notamment participer à notre manière au téléthon en leur faisant fabriquer de très jolis bonhommes de neige, vendus au profit de l'AFM. Nous avons pu récolter 217 €. Merci à tous.

Aux TAP, on explique, on apprend, on comprend, on échange et surtout ON S'AMUSE !!!!!





A quoi ça sert?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, les équipements...

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux...), déterminer les moyens de transports à développer...

Comment ça marche?

Avant la collecte

Votre commune recrute les agents recenseurs. L'Insee participe à la formation et constitue le répertoire d'adresse à recenser. Les agents effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Pendant la collecte

Les agents se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle se trouvent leurs identifiants de connexions au site le-recensement-et-moi.fr. Si elles préfèrent remplir le questionnaire papier, les agents leur distribuent une feuille de logement et autant de bulletins individuels que compte le logement, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Carte d'agent recenseur



Après la collecte

Le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête. Votre commune envoie les questionnaires à la direction régionale de l'Insee. L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie, valide les résultats, et communique aux maires et au grand public. Cette année le recensement se déroule du **21 janvier au 20 février**.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



The poster features the French Republic logo at the top center. Below it is a stylized green house icon with a person inside. The main title 'RECENSEMENT' is in large green letters, with 'de la population 2016' in smaller green text below it. The slogan 'DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN' is centered in black. The middle section shows a colorful illustration of a community with various buildings, trees, a wind turbine, a bus, a bicycle, and people. A green banner at the bottom contains the text 'C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE' and the dates 'du 21 janvier au 20 février' along with the website 'www.le-recensement-et-moi.fr' and a QR code. At the very bottom, it says 'Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !' and 'Insee & votre commune' with the Insee logo.


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RECENSEMENT

de la population 2016

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 21 janvier au 20 février
www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !

 Insee & votre commune

«Vêti-partage» déménagement

Depuis plusieurs années, les bertrésiennes bénévoles récupèrent des vêtements encore en bon état, les nettoient si nécessaire et les remettent à la disposition des plus démunis d'où le nom de «Vêti-partage».

Jusqu'à présent, cette association était hébergée dans les salles du premier étage de l'ancienne coop. L'accès y était assez dangereux et mal indiqué. Après l'achat par la municipalité de plusieurs maisons rue du Temple, l'une d'entr'elles fut complètement rénovée par les services municipaux pour accueillir ces bénévoles et leur action de solidarité.

La prochaine ouverture des locaux se déroulera le 19 janvier de 14h à 16h dans les nouveaux locaux.



Les anciens locaux à l'ancienne coop.



Les nouveaux locaux rue du Temple



Monoxyde de carbone : attention danger

Comme chaque année et en période hivernale, nous tenons à vous informer des dangers du monoxyde de carbone. Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui provient du mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion. Il est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant.

Quelques gestes peuvent prévenir et éviter les intoxications qui peuvent être mortelles :

- Avant l'hiver, faire systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations,
- Veiller toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage,
- Veiller à une utilisation appropriée des appareils à combustion : pas de chauffage d'appoint en continu, respecter les consignes d'utilisation,
- S'assurer de la bonne installation de tout nouvel appareil.

Maux de tête, nausées, vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement. Dans ce cas :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres,
- Arrêter si possible les appareils de combustion,
- Evacuer au plus vite les locaux et bâtiments,
- Appeler les secours,
- Ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.





Téléthon 2015
4486,31 €

Manifestations



Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP)

Les plus de 650 000 établissements recevant du public recensés en France et leur abords doivent être accessibles aux personnes handicapées. Et ce, que ce soient des bâtiments privés (commerces, restaurants,...) ou publics (écoles, salles des fêtes, mairies, stades,...). Ces normes d'accessibilité ont été édictées par la loi de 2005 et doivent permettre aux personnes souffrant de handicap de circuler de manière autonome et de pouvoir accéder et utiliser les locaux et équipements.

Cet accès concerne tous les types de handicap qu'ils soient moteur, auditif, visuel ou mental. Pour ce qui concerne la municipalité, elle a dû réaliser un agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap), C'est-à-dire une programmation dans le temps (dans les six ans pour ce qui nous concerne) des travaux à effectuer. La «non réalisation» de cet agenda comme des travaux de mise aux normes seront sanctionnés financièrement...

Ayant à l'esprit que chaque Bertrésien, quelque-soit son handicap ou sa différence, puisse s'épanouir pleinement au sein de notre commune, la municipalité s'était, pour sa part, lancée dans ces aménagements depuis quelques années.

Seule l'école Jules LEROUX reste aujourd'hui à aménager, sachant qu'avec ses étages, ce bâtiment pose quelques difficultés et que cette adaptation pourrait avoir un certain coût.



De nouveaux abri-bus

Nos deux abri-bus ayant été heurtés par des véhicules, le Conseil Départemental, après les avoir démontés, nous en a accordé deux nouveaux.

Beaucoup de Bertrésiens s'inquiétaient de leur disparition, mais la règle des marchés publics a fait prendre du retard au Département.

Les élèves des collèges et lycées seront de nouveau à l'abri pour la rentrée de janvier.





Calendrier des fêtes 2016 (1^{er} semestre)

- Sam 2 Janvier** Vœux du Maire à la Salle des fêtes à 18 heures
- Vend 8 Janvier** Galette des rois et vœux de la présidente du Badminton à 18 heures à la Salle des Sports
- Ven 15 Janvier** Vœux de l'USBC à 18 heures 30 à la Salle Gambetta
- Dim 17 Janvier** Vœux et Assemblée Générale Education Canine au Foyer des Anciens à 10 heures
Vœux du Club de Moto Bertrésienne à la Salle Gambetta à 15 heures
- Sam 23 Janvier** Assemblée Générale de Dynamic Bertry à la Salle Gambetta à 18 heures
- Dim 24 Janvier** à 11 heures Concert par l'Harmonie de Bertry et apéritif à la Salle des fêtes
- Sam 30 Janvier** Soirée théâtrale (patrimoine) à la Salle des fêtes à 20 heures
- Sam 6 Février** Départ des enfants de CM2 pour les Vacances de Neige au Foyer des Anciens
Soirée ZUMBA organisée par Dynamic Bertry à la Salle des fêtes
- Sam 27 Février** Assemblée Générale de la Pétanque à la Salle Gambetta à 18 heures
Quinzaine commerciale du 27 février au 12 mars
- Sam 5 Mars** Repas organisé par le club de Football U.S.B.C. à 19 heures à la Salle des fêtes
- Sam 12 Mars** Tournoi de Judo à la Salle des Sports
- Dim 13 Mars** Loto de l'Amicale Laïque à la Salle des fêtes
Vente de pigeons à la Salle Gambetta
- Sam 19 et Dim 20 Mars** Gala de Danse de Salon à la Salle des fêtes le Samedi uniquement
Foire Gastronomique à la Salle des Sports
- Lun 28 Mars** Chasse à l'œuf – Place de la Gare, 10 heures 30
- Sam 9 Avril** LOTO de l'Association des Parents d'Elèves à la Salle des Fêtes
Concours de Pompoms à la Salle des Sports
- Dim 10 Avril** Paris/Roubaix sur la Place Fiévet
- Vend 22 Avril** Entraînement Régional de Judo à la Salle des Sports
- Sam 23 Avril** Concert de Printemps de l'harmonie à la Salle des fêtes
- Sam 23 et Dim 24 Avril** Concours Régional d'Education Canine Saint Hubert du Nord **au terrain route de Clary**
- Dim 24 Avril** 11 heures au Monument aux Morts – Dépôt de **Gerbe en Souvenir des Déportés**
- Dim 1^{er} Mai** 10 h 30 : Fête du Travail : Défilé - Place du **1^{er} Mai avec Prestation des Majorettes « Bouge »**
12 h : Remise des Diplômes de Médaille **d'Honneur du Travail et Vin d'Honneur** suivi
du Repas des Aînés à la Salle des Fêtes **organisé par le C.C.A.S.**
- Jeu 5 mai** Tournoi de Football organisé par **l'U.S.B.C. au Stade Marcel Clément**
- 



- Sam 7 Mai** Défilé du 8 Mai, Dépôt de Gerbe 18 heures **au Monument aux Morts**
14 heures : Challenge des Présidents au Parc de la Brasserie par **Pétanque 2000**
- Sam 7 et Dim 8** Exposition Playmobil à la Salle des Sports et Jambon à la Broche
Et la Braderie/Brocante le Dimanche uniquement
- Dim 15 mai** Roparun – à la Gare avec des animations tout au long de la journée
- Vend 20 Mai** Concours de propagande Pétanque 2000 Nocturne au Parc de la Brasserie à 20 heures
- Lun 24, Mar 25, et Mer 26 Mai** Collecte des encombrants
- Vend 27 Mai** Assemblée Générale de l'U.S.B.C à la Salle Gambetta à 19 heures
Sam 28 Mai Fête des Mères, Accueil des Nouveaux Arrivants et nouveaux nés à la Salle des Fêtes à 18 heures
- Jeudi 2 Juin** Repas de fermeture du club « Les Roseaux Bertrésiens » à la Salle des Fêtes
- Vend 10 Juin** Badminton Tournoi de Fin de Saison à 18 heures à la Salle des Sports
- Sam 11 Juin** Spectacle « Bouge » Majorettes et Pompons à la Salle des Fêtes
- Sam 18 Juin** Spectacle Magic Danse à la Salle des Fêtes à 20 heures
40 ans du Club de Judo – entraînement amélioré à la Salle des Sports
Appel du 18 Juin à 18 heures suivi d'un vin d'honneur au Salle Gambetta
- Sam 18 et Dim 19 Juin** Festival de Cerfs-Volants route de Clary avec de nombreuses animations et Fête de la musique
- Ven 24 Juin** Assemblée Générale du Judo à la Salle Gambetta
- Dim 26 Juin** Kermesse des Ecoles à l'Ecole Jules Leroux
- Lundi 27 Juin** Marche Multiforme – départ à la Salle des Fêtes
- Vend 1^{er} Juillet** Assemblée Générale du Badminton au Préau de l'école Primaire
- Sam 2 Juillet et Dim 3 Juillet** Réunion d'information de l'Accueil de Loisirs à la Salle Gambetta à 10 heures
Fête Communale et Fête Foraine sur la Place Fiévet - Thème à préciser ultérieurement
- Mer 13 Juillet** **Retraite aux Flambeaux, Feu d'Artifice et Soirée Grillades au Stade Marcel Clément**
- Jeudi 14 Juillet** Lâcher de Pigeons et Levée des Couleurs – Monument Aux Morts, 9 heures
Tournoi de Football USBC au Stade Marcel Clément
- Ven 15 Juillet** Semi – Nocturne Pétanque 2000 au Parc de la Brasserie
- Ven 22 Juillet** Kermesse de l'Accueil de Loisirs – Ecole Jules Leroux à 18 heures
- Mardi 26 Juillet** Messe à 10h30 et Concert à 20 heures à la Chapelle Sainte-Anne (Salle des Fêtes en cas d'intempéries)
- Dim 31 Juillet** Régionale d'élevage du Club de race FAST (France American Staffordshire Terrier) au Stade



Prolongation d'exonération d'impôts locaux 2015.

Courrier de la Préfecture.

Le gouvernement s'est engagé à mettre en place un dispositif permettant de maintenir l'exonération de l'imposition à la taxe d'habitation et à la taxe foncière des personnes qui en étaient exonérées pour des raisons liées à leur âge et à leur revenu.

Ainsi, les personnes exonérées en 2014 le seront encore en 2015 ainsi qu'en 2016. Une disposition législative sera prochainement présentée en ce sens.

Sont concernés par cette neutralisation :

- Les personnes qui ont reçu un avis d'imposition à la taxe d'habitation en 2015 alors qu'au titre du logement qu'elles occupent, elles en étaient exonérées en 2014.
- Les personnes de plus de 75 ans qui ont reçu un avis d'imposition à la taxe foncière en 2015 alors qu'au titre du logement dont elles sont propriétaires, elles en étaient exonérées en 2014.

Cette décision se traduit soit par la dispense de paiement de l'avis de 2015 pour les personnes n'ayant pas encore payé, soit par un remboursement pour les personnes qui auraient déjà payé.

En pratique :

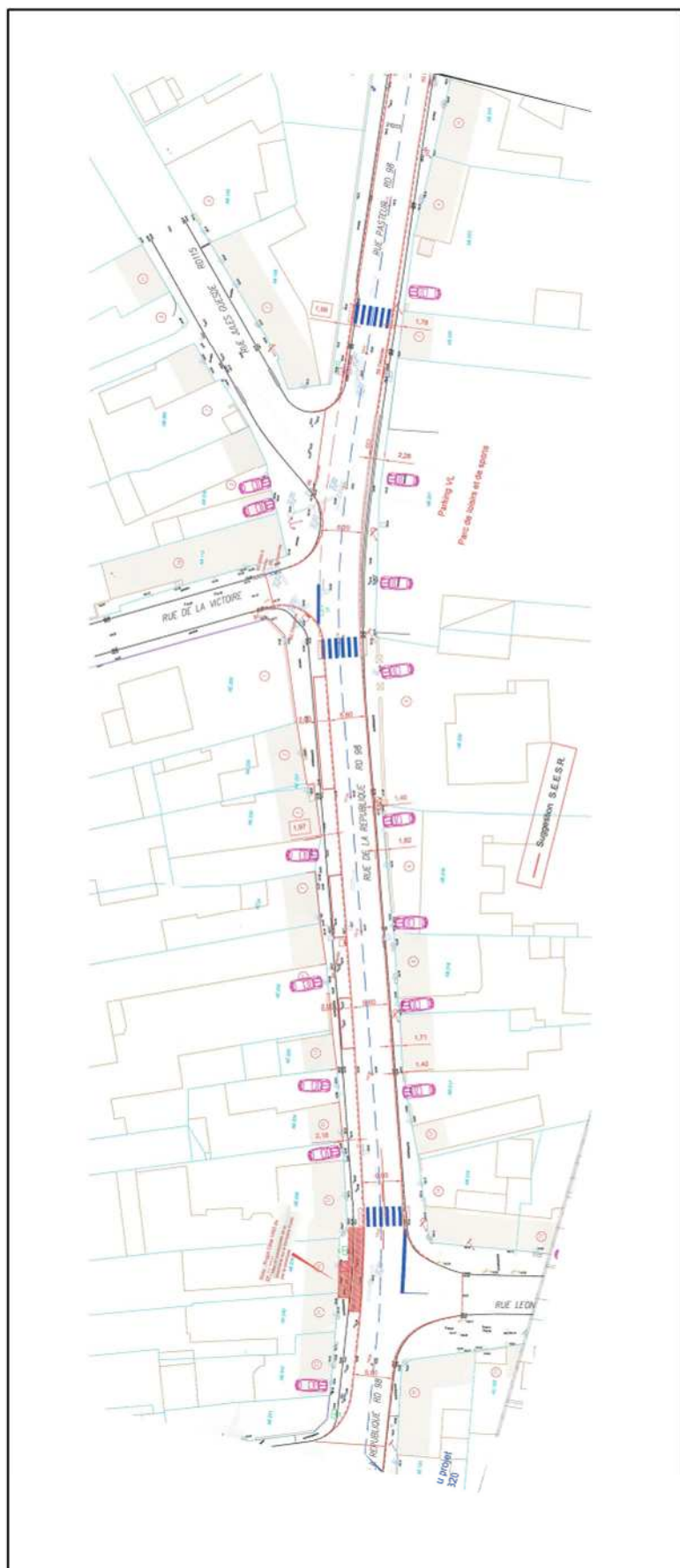
Si les contribuables ont déjà payé ces deux impôts, ils seront automatiquement remboursés dans les premiers mois de 2016, sans que les personnes concernées n'aient de démarche à entreprendre. Tous les contribuables concernés recevront en janvier un courrier d'information, puis début mars un avis de dégrèvement ; le remboursement sera effectué dans les jours qui suivent, par virement ou lettre-chèque.

Toutefois, depuis le lundi 9 novembre, les personnes qui le souhaitent peuvent contacter leur centre des finances publiques (mail, courrier, téléphone, visite sur place) afin d'obtenir ce remboursement dans un délai qui sera normalement de 3 semaines.

Si les contribuables n'ont pas encore payé, il leur est demandé de ne pas tenir compte des avis reçus. Cela concerne particulièrement la taxe d'habitation, dont le délai de paiement expire le 15 novembre et le 15 décembre. Un dégrèvement automatique viendra ensuite régulariser leur situation.

Un article est en ligne sur le [site internet des services de l'Etat dans le Nord](#). Il comporte une foire aux questions.

Les travaux des rues Pasteur et République



On a tracé la future chaussée au sol!

Les services du département vont bientôt achever le dossier de rénovation des rues Pasteur et République.

Dans ces deux artères importantes de la commune, nous avons l'obligation d'adapter les trottoirs aux normes du handicap aussi bien en largeur qu'avec les diverses dispositions au sol. Ces normes obligent donc les services de la voirie du Département à réduire la largeur de la chaussée ce qui semblait délicat dans la portion de la rue de la République. Un tracé au sol a donc été réalisé, il schématise la future largeur de la chaussée qui, si elle oblige les poids lourds à alterner leurs passages laissent largement de l'espace aux véhicules légers.

Le stationnement dans cette rue restera identique et du même côté afin de sécuriser le trottoir utilisé principalement par les enfants des écoles.

Ce dossier sera présenté en commission du Département courant 2016 pour des travaux envisagés en 2017. Souhaitons de tout coeur que les deux hivers qui se dérouleront d'ici là ne seront pas trop rudes pour la chaussée de la rue Pasteur.

Travaux rue Jean Bracq

Rue Jean Bracq, les travaux se terminent.

Depuis de nombreuses années, les riverains voient leur rue se dégrader toujours plus. L'hiver dernier, les services techniques de la municipalité avaient «rebouché» les trous qui s'additionnaient le long de la voirie et cela pour améliorer autant que faire se peut le quotidien.



Une dizaine de semaines de travaux auront été nécessaires pour rénover la rue Jean Bracq. Le tout, pour le bien-être de tous. En effet, le cadre de vie des riverains s'en trouve nettement amélioré ; la rue était particulièrement dégradée et n'aurait pas résisté à un hiver de plus dans de telles conditions.

Un enfouissement des réseaux va être effectué dans les toutes prochaines semaines et, aujourd'hui, après une remise à neuf du réseau d'assainissement et le remplacement des branchements d'eau potable en plomb, la chaussée est complètement rénovée, les caniveaux fonctionnels.



Un béton désactivé a été posé devant les sorties de garage afin que la rue soit toujours plus agréable, colorée et esthétique. Le parvis de l'église a également repris un air de jeunesse, sans tous les cables, les futures photos seront bien plus belles!!

Randonnée VTT

Cela fait maintenant deux années qu'avec une bande copains nous nous retrouvons les dimanches matin pour pratiquer de la randonnée VTT.

La randonnée VTT, proche de la randonnée pédestre mais à vélo, est la pratique la plus populaire du VTT. Il s'agit de se promener de façon plus ou moins sportive sur des chemins variés. Il existe un grand nombre de circuits de randonnée permanents balisés, ainsi que de randonnées ponctuelles organisées par des clubs ou des associations.

Nous avons commencé par de petites sorties au départ de Le Cateau ce qui nous permettait de pouvoir facilement passer du Bois l'évêque aux chemins de randonnées en passant par une multitude de chemins à travers champs.

Nous faisons un maximum de randonnées organisées par les clubs et associations de la région ce qui nous permet de varier les parcours et de découvrir d'une autre façon notre belle région.

Aujourd'hui, devenus passionnés, nous nous lançons dans l'aventure de créer notre club afin d'avoir une identité, de faire découvrir notre sport à de nouvelles personnes et pourquoi pas de pouvoir proposer une randonnée annuelle.

A toute personne désirant s'essayer à ce sport, que vous soyez débutant ou confirmé, n'hésitez pas à vous joindre à nous.

A bientôt sur les chemins.

Johan GHESTIN

Voisins vigilants

Une vingtaine de voisins vigilants

Une information avait été diffusée dans le village concernant la mise en place d'un réseau de voisins vigilants en partenariat avec la gendarmerie.

Ce sont une vingtaine de Bertrésiens que nous remercions de leur engagement qui ont répondu favorablement à notre appel et ces personnes ont été sensibilisées au rôle de ces voisins vigilants.

Leur habilitation sera confirmée dans les tous prochains jours et des panneaux seront installés aux entrées de village. Cette opération, mise en place par la gendarmerie concerne également les communes voisines et permet, dans bien des cas, de prévenir et d'éviter bon nombre de méfaits.



Les cave-urnes

La commune a aménagé un jardin avec quelques cave-urnes au nouveau cimetière communal.

Les travaux ont été intégralement effectués par le personnel technique de la commune.

Ces cave-urnes ou cavurnes sont composés d'un puisard étanche pouvant contenir 4 urnes recouvert d'une plaque de marbre ou de pierre bleue où l'on pourra inscrire les noms des défunts.

Ce site sera végétalisé au printemps et mis ensuite en service.

D'ici là, le conseil municipal décidera des tarifs qui tiendront compte des titulaires de la concession domiciliés ou pas à BERTRY.



Le programme d'intérêt général «Habiter Mieux» est à mi-parcours Des aides financières sont toujours disponibles pour améliorer les logements

Le programme d'intérêt général «Habiter Mieux» du Pays du Cambrésis prévoit la rénovation de 850 logements sur 5 ans, entre 2013 et 2017. A mi-parcours, 390 logements ont bénéficié des aides financières du programme.

Un accompagnement gratuit et des aides qui financent en moyenne 63% du coût des travaux (lutte contre la précarité énergétique ou maintien des personnes à domicile)

L'opérateur en charge de ce programme, INHARI (anciennement appelé Habitat et Développement), visite chaque logement pour aider les propriétaires à définir le meilleur projet de travaux. Le plus souvent, un bouquet de travaux (par exemple isolation et chauffage) est réalisé.

En moyenne, 16 000€ de travaux - 10 000€ de subventions

Seulement 6000€ de reste à charge + 40% d'économie sur les factures d'énergie

Pourquoi pas vous ?

Votre logement aurait besoin de travaux pour améliorer votre confort, alors contactez sans plus attendre **INHARI au 09 51 54 86 37**

Munissez-vous de votre avis d'imposition pour connaître le détail des aides spécifiques à votre situation.

Contact :

INHARI, 15 place du 9 octobre - 59400 Cambrai - Tél : 09 51 54 86 37

Mail : pigcambresis@inhari.fr



**RÉGION
NORD-PAS DE CALAIS**



Déjections canines, qui peut encore croire que ça porte bonheur?

La propreté dans nos rues et au sein des espaces publics est un axe majeur pour la municipalité, mais cela ne peut reposer sur ses seules épaules. C'est bien l'affaire de tous ; encore plus en matière de déjections canines.

Quoi de plus désagréable en effet que de devoir marcher tête baissée, le nez sur le trottoir? Malheureusement, des maîtres indécents laissent impunément leurs chiens faire leurs besoins au beau milieu des trottoirs. Des trottoirs qu'il faudrait malheureusement rebaptiser

en certains endroits de «crottoirs».

Or, quoi de plus simple que de tirer le chien vers le caniveau ou de se saisir d'un papier ou d'un sachet pour ramasser et jeter tout cela dans la première poubelle venue! **Sans compter sur l'obligation de tenir son chien en laisse.**

C'est un geste civique qui permettrait de toujours mieux vivre ensemble dans notre commune. Car oui, pour les déjections canines, «l'affaire doit être dans le sac».



Il est également important de rappeler l'utilité de laisser un passage aux piétons en cas de stationnement sur le trottoir.

Bertry les 19 & 20 mars 2016

20ème foire gastronomique
Salle de sports rue Jules Guesde

Le samedi de 12h à 19h
Le dimanche de 10h à 19h



De la peinture dans les vestiaires du foot

Construit à la fin des années 90 et financé à l'époque par la communauté de communes Espace Sud Cambrésis, ces vestiaires avaient résisté depuis aux années.

Quelques menus travaux réalisés par les employés de la commune étant nécessaires en électricité ou la modification de la porte de garage devenue inutile, il restait simplement quelques couches de peinture pour rendre à ce bâtiment un aspect plus agréable.

Ce fut donc une équipe de bénévoles qui prit cette opération en charge aussi bien dans les vestiaires joueurs, arbitre que dans le local-buvette. Les matériaux étant financés par la mairie.

Dans les mois qui suivent, un enduit sera projeté sur les murs et ces locaux auront ainsi totalement repris l'aspect du neuf.

Un grand merci à ces bénévoles!



Tous à la TNT HD

Le 5 avril 2016, la TNT passe à la haute définition (HD)

Cette évolution de la norme TNT s'inscrit dans le cadre de décisions prises par le Premier ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 Mhz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit.

Outre le gain en ressource spectrale en faveur du déploiement des services mobiles, cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image. Seuls ceux disposant d'un équipement compatible HD (téléviseur ou adaptateur compatible TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril.

10% des foyers français reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent aucun récepteur compatible avec la HD. **Pour ces foyers, il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseur afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun de leurs postes non compatible (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25€), sous peine de ne plus recevoir la télévision.**

Informations sur www.recevoirlatnt.fr ou au **09 70 818 818** (prix d'un appel local)

**LE 5 AVRIL 2016,
LA TNT PASSE À LA HAUTE
DÉFINITION**





Les Evènements 2015

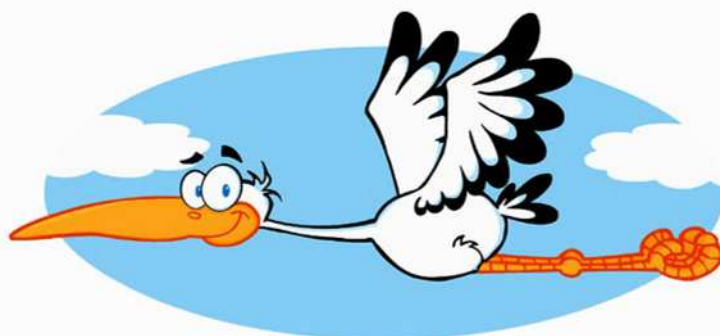


Les Mariages

Alexandra DUSSART et Adeline Brigitte Marie CACHEUX, le 4 Avril
Guillaume Gaëtan FOUCART et Charlène VATIN, le 20 Juin
Jérôme FOSLIN et Laurie COURTOIS, le 27 Juin
Alfred DUSSAUSOIS et Adriana de las Mercedes IBÁÑEZ CASTRO, le 4 Juillet
Jean-Louis GUERBAUX et Michèle Françoise MISIASZEK, le 4 Juillet
David Charles DAVOINE et Elodie Michèle LEFORT, le 11 Juillet
Alexandre Yvan Maurice GIBOT et Delphine Thérèse Georgette Jeannine HERBET, le 1^{er} Août
Gaëtan Louis DIPAYEN et Marine Chantal Delphine GATELLIER, le 29 Août
Sylvain François DOISY et Hélène POIX, le 5 Septembre
Michel Raymond LEFORT et Myriam Christine DEMURIEZ, le 19 Septembre

Les Décès

René Lucien André DOUCHET, le 8 Mars
Odette Hélène Eugénie DUCHATEAU veuve FARTEK, le 1^{er} Mars à LE CATEAU-Cis
Alain Firmin LEMAIRE, le 9 Mars
Jean-Marc Henri Armand LEMAIRE, le 25 Mars
Mireille Léonie MOREAU épouse KEHL, le 11 Avril à LE CATEAU-Cis
Georgette Lucie CLOEZ veuve GHESQUIERES, le 20 Avril à LE CATEAU-Cis
Charline Yvette CLAISSE épouse DRANCOURT, le 20 Avril à LE CATEAU-Cis
Roger ROUSSEAU, le 29 Avril à CAMBRAI
Dominique Marcel ROSSI, le 22 Mai à CAMBRAI
Jean-Paul STOCLET, le 1^{er} Juin
Alfred HUTIN, le 5 Juin à VALENCIENNES
Marc Robert DELACROIX, le 27 Juin à CAMBRAI
Marie-Thérèse Camille QUARRE épouse TAINE, le 22 Juillet
Nathalie BOEZ, le 31 Juillet à VALENCIENNES
Daniel René SERUSIER, le 17 Août à CAUDRY
Marcelle LAUDE veuve TAINE, le 4 Septembre
Alain GOGUILLON, le 10 Septembre
Albert Emile LEFEBVRE, le 20 Septembre à CAMBRAI
Jean Paul DMYTRUS, le 30 Septembre
Eugène Emile TAINE, le 25 Septembre à CAUDRY
Raymond Jules LENGLET, le 6 Octobre à VALENCIENNES
Jean MENNESSIEZ, le 11 Octobre à VILLENEUVE D'ASCQ
Daniel Jacques LEBLANC, le 16 Novembre à LE CATEAU-Cis
Géralde Marcel Henri LOUCHART, le 15 Novembre à CAMBRAI
Thérèse Catherine Célestine LEMOINE épouse PAROISSIEN, le 11 décembre



Les Naissances

Kenza Patricia Peggy Solange CORNU, le 10 Janvier à LE CATEAU-Cis
Tom Gilbert Jean-Paul DISLAIRE, le 12 Janvier à LE CATEAU-Cis
Axel Philippe René MANESSE , le 21 Janvier à CAMBRAI
Wisse DCHICHA, le 8 Février à LE CATEAU-Cis
Léo-Paul Jean Nicolas DMYTRUS, le 19 Février à CAMBRAI
Jena Adriane Nathalie SELON, le 4 Mars à LE CATEAU-Cis
Vianney Amaury BUIRON JETTE, le 2 Avril à CAMBRAI
Flora Myriam Denise DUMONT, le 19 Avril à LE CATEAU-Cis
Lucie Véronique Lalie HENIN, le 30 Avril à LE CATEAU-Cis
Améline Corinne Danièle CACHEUX, le 31 Mai à SAINT-QUENTIN
Enzo SENECA, le 18 Juin à CAMBRAI
Soléa DE GRES, le 30 Juin à DENAIN
Ambre Janine Virginie NOËL, le 30 Juin à LE CATEAU-Cis
Louis Philippe Raymond PINTE, le 8 Juillet à CAMBRAI
Léandre LACASSAIGNE, le 9 Juillet à LE CATEAU-Cis
Luka Eric Jean et Jane Blandine Corinne LEGER, le 28 Juillet à CAMBRAI
Léana LAMOTTE MARISSIAUX, le 16 Août à CAMBRAI
Tressia Liliane LEGROS, le 1^{er} Septembre à CAMBRAI
Phyby Léa LANCIAUX, le 4 Septembre à CAMBRAI
Tobias Léandre MILIA, le 10 Septembre à CAMBRAI
Malone GRIS, le 13 Septembre à CAMBRAI
Bastien Benoit LEFEBVRE, le 15 Septembre à LE CATEAU-Cis
Emilien Sullivan Jean-Michel Jules HERBIN, le 29 Septembre à LE CATEAU-Cis
Lyam BLIBEK, le 2 Octobre à CAMBRAI
Nolan Alexandre PANTEGNIES, le 17 Octobre à LE CATEAU-Cis
Emma Patricia Jacqueline ROUSSEAU, le 9 Décembre à CAMBRAI

INFORMATIONS **DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT**

Septembre 2015

mon parcours d'assuré

Depuis le 1^{er} juillet, des changements sont entrés en application sur l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), qui vous permet de bénéficier d'une réduction sur le coût de votre complémentaire santé. Vous êtes peut-être concerné, alors renseignez-vous auprès de votre Cnam !

Pour bénéficier de la réduction sur le prix de votre complémentaire santé, **vous devrez choisir un des contrats sélectionnés au titre de l'ACS**, figurant sur la liste des offres¹ (trois niveaux de garantie différents) publiée par arrêté. Cette sélection vous propose des offres d'un meilleur rapport qualité/prix de couverture complémentaire.

De plus, en choisissant de souscrire un contrat de complémentaire santé parmi cette liste, **vous bénéficierez du tiers payant intégral pour l'ensemble de vos frais de santé** : en pratique, vous serez dispensé de faire l'avance des frais sur la part prise en charge par l'Assurance Maladie (part obligatoire) et sur la part prise en charge par votre complémentaire santé².



- Vous êtes nouveau bénéficiaire de l'ACS et vous n'avez pas encore de complémentaire santé, vous devrez choisir un des contrats de complémentaire santé sélectionnés au titre de l'ACS, figurant sur la liste des offres.

- Vous êtes nouveau bénéficiaire de l'ACS et vous avez déjà un contrat de complémentaire santé en cours, vous avez la possibilité :

- soit de faire évoluer votre contrat en cours vers un des contrats sélectionnés au titre de l'ACS, si votre organisme de complémentaire santé actuel les propose : il suffit alors de le lui demander ;
- soit de résilier votre contrat en cours, si votre organisme de complémentaire santé actuel ne propose pas de contrats sélectionnés au titre de l'ACS. Vous pourrez alors choisir une complémentaire parmi la liste des offres.

- Vous bénéficiez déjà de l'ACS sur un contrat de complémentaire santé qui prend fin après le 1^{er} juillet 2015, vous pouvez continuer de bénéficier de la réduction jusqu'à la fin de votre contrat. À la fin de votre contrat, pensez à le résilier. Vous devrez alors choisir un des contrats de complémentaire santé figurant sur la liste des offres .

¹ voir la liste jointe

² dans la limite des garanties prévues par votre contrat.

La Caf du Nord lutte contre la fraude

En luttant contre la fraude, nous sommes garants de la bonne gestion des fonds publics et nous protégeons vos droits.

En 2014, nous avons détecté 12 millions d'euros de fraudes : 5 millions de plus qu'en 2013.

► Des dispositifs synonymes d'efficacité renforcée

En 2014 :

- 98 % des dossiers examinés par les commissions fraudes ont été qualifiés de frauduleux,
- 62 % de ces dossiers ont donné lieu à des poursuites pénales, des pénalités financières ou des avertissements, **en plus** du remboursement de la dette,
- 95 % des jugements correctionnels reçus sont favorables à la Caf,
- 42 % de ces jugements conduisent à de la prison ferme ou avec sursis.

► Nous déposons plainte, la justice délibère

Nous avons reçu 12 jugements correctionnels et 3 Arrêts de Cour d'Appel favorables à la Caf du Nord.

Concernant ces jugements et Arrêts favorables, tous les allocataires ont été reconnus coupables des faits qui leurs sont reprochés et tous ont été condamnés au remboursement des sommes perçues indûment.

De plus :

- 10 ont été condamnés à nous payer des dommages et intérêts et/ou les frais de procédure et/ou des amendes supplémentaires,
- 3 ont été condamnés à l'affichage du jugement ou de l'Arrêt dans nos accueils,
- 2 ont été condamnés à de l'**emprisonnement avec sursis**,
- 3 ont été condamnés à une peine d'**emprisonnement ferme**.



Signalez immédiatement vos changements de situation familiale ou professionnelle sur caf.fr « Mon Compte ».

